



## DECLARATION CDEN

3 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le 16 septembre dernier, le Président de la République a pris l'initiative de s'adresser à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale.

Il affirme : « notre système scolaire ne réduit pas suffisamment les inégalités de naissance, décroche dans les évaluations internationales, et suscite souvent la défiance. Trop d'élèves sont malheureux, ne trouvent pas leur place à l'école et ne trouvent pas leur voie ensuite. Trop de professeurs ne sont pas reconnus comme ils le devraient et perdent parfois le sens de leur mission. »

A FO, nous disons : à qui la faute ?

La revendication du gel des fermetures de classes dans les écoles de 1 à 4 classes portée par FO reste lettre morte. On communique sur une politique défendant la ruralité mais chacun sait que derrière le bel emballage des « écoles de territoire », se cache une machine à broyer les petites écoles. En résulte de nombreux enseignants menacés de fermeture de classe (12 fermetures prononcées sur ce type d'école ces deux dernières années). Avec cette épée de Damoclès permanente, comment peuvent-ils garder le sens de leur investissement et de leur mission ?

Observons plus finement les postes dans le Cantal :

12 postes ULIS-école et ULIS collège ...pour toucher du doigt la réalité autrement que par les nombres, pour l'école où j'exerce, la première ULIS est à 80km AR.

3.5 postes d'UPE2A ... cela ne permet pas à la grande majorité des enfants allophones arrivant dans le Cantal de pouvoir suivre les 9h (minimum) hebdomadaires d'enseignement intensif du français qui leur est théoriquement octroyées par la Loi.

A Mauriac, les enseignants du collège et SEGPA ont dû faire grève pour obtenir des moyens encore parcellaires.

La liste est encore longue : des SEGPA sans direction ou en cours de transfert vers l'EREA, des RASED et des SEGPA au maillage trop grand induisant une carence des prises en charges et faisant exploser le nombre de dossiers MDPH selon la propre observation de l'IEN ASH, la quasi absence de financements de l'Etat pour les projets liés à l'ambition scolaire pour nos élèves ruraux... Face à ce constat, comment peut-on s'étonner de constater que « *trop d'élèves sont malheureux, ne trouvent pas leur place à l'école et ne trouvent pas leur voie ensuite* » ?

Penchons nous un instant sur la question des directions d'écoles, révélatrice de la reconnaissance précitée : une Loi a été votée créant une « autorité fonctionnelle » dont les directeurs ne veulent pas et un GDDE a été instauré pour aider les directeurs. Mais concrètement,

- Pourquoi le nombre de postes de décharge n'a évolué que de +0.02% ? Combien de directeurs ne bénéficient toujours pas d'une décharge hebdomadaire ?

- Pourquoi en cette rentrée, les élections des représentants de parents d'élèves se déroulent-elles en version papier alors que la Loi propose un vote électronique moins chronophage ?
- Pourquoi les IEN, dans leurs circulaires de rentrée oublient l'article du code de l'Education qui stipule que les directeurs sont totalement déchargés des heures d'APC ?

En fait, qu'est ce qui a changé concrètement depuis le suicide de notre collègue Christine Renon ?

Dans le Cantal, le nombre de postes au concours ne correspond pas aux besoins du terrain. En résulte une précarisation croissante de la profession : 11 contractuels en septembre 2021, 23 cette année que l'on peut rapporter aux 725.5 postes du département soit 3.2% de professeurs précaires uniquement dans le premier degré.

Ajoutons les retraites avec une énième réforme qui prévoirait le recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisation, la baisse continue de notre pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans et l'aggravation brutale résultant du refus du gouvernement d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires à hauteur de l'inflation, des AESH et des AED sous le seuil de pauvreté ... Comment ose-t-on parler de reconnaissance ?

Pour conclure, la FNEC FP-FO revendique :

- La création de tous les postes nécessaires pour un nombre maximum de 24 élèves par classe dans le second degré
- Une carte scolaire positive, le gel des fermetures de classes dans les écoles de 1 à 4 classes, la création de postes UPE2A et RASED dans le premier degré
- Le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires et leur réabondement
- Le recrutement statutaire à Bac +3 (Bac +4 pour l'agrégation) avec formation professionnelle sous statut
- La titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent
- Un statut pour les AESH et les AED avec un temps complet pour 24h d'assistance hebdomadaire
- La revalorisation du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation et le rattrapage des pertes depuis 2000
- Le retour à la retraite à 60 ans et aux 37.5 annuités

Merci pour votre attention.